

# PROCES - VERBAL

\*\*\*\*\*

## CONSEIL PORTUAIRE DU PORT DE LA CAPTE

\*\*\*\*\*

Séance du 23 Février 2021 à 09h00  
Espace Nautique du Port d'Hyères

\*\*\*\*\*



**VILLE D'HYÈRES**

LES PALMIERS

\*\*\*\*\*

## FICHE DE PRESENCE

\*\*\*\*\*

### **Etaient présents :**

Monsieur BRUNEL, Adjoint aux Ports - Îles - Plages  
Monsieur SANGUIGNOL, Directeur des ports  
Monsieur GAVIN, Représentant des Usagers du port  
Monsieur THEVENIN, Représentant des Usagers du port  
Madame Christel GONZALEZ, Représentant les Associations sportives et touristiques  
Monsieur HENRY, Représentant les services Nautiques  
Monsieur SALSOU, représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var

### **Etaient invités :**

Madame COLL, représentante de la Fédération Varoise des Activités Nautiques- Environnement  
Monsieur BERNARDI, Conseiller Municipal délégué aux Ports, Plages et Îles  
Madame SELLAOUI, Directrice Adjointe des ports  
Monsieur GRIMARD, Service des ports  
Monsieur ALLEMAND, Maître de Port  
Madame CADIOU, Service des ports  
Madame HOET, Service des ports

### **Etaient excusés :**

Monsieur WERBER, Directeur Général Adjoint  
Monsieur NICOLAS, Représentant des Usagers du port  
Monsieur PICOCHÉ, Représentant des Usagers du port  
Monsieur LONG, Représentant les Associations sportives et touristiques  
Monsieur MAZZELLA, Représentant de la Fédération Régionale des Activités, nautiques pêche plaisance

*Envoi des Convocations par mail le 8 Février 2021*

*Envoi des Documents par mail le 17 Février 2021*

\*\*\*\*\*

## ORDRE DU JOUR

\*\*\*\*\*

1. Validation du compte-rendu de la séance précédente
2. Rapport d'orientation Budgétaire- Exercice 2020
3. Questions diverses

M. BRUNEL ouvre la séance à 09h05 et procède à l'appel. Le quorum étant atteint, l'ordre du jour peut être abordé.

\*\*\*\*\*

**QUESTION 1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL PORTUAIRE DU 15 DECEMBRE 2020.**

M. BRUNEL propose l'approbation du Procès-verbal du Conseil Portuaire du 15 Décembre 2020.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix

**VOTE :**        POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

**QUESTION 2- RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – EXERCICE 2020**

M. BRUNEL explique que l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE, a institué la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) à l'assemblée délibérante dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Ce document vise à présenter des éléments factuels qui permettront d'alimenter le débat. Il donne aussi une tendance sur les orientations tant en terme de fonctionnement que d'investissement pour le budget à venir.

M.BRUNEL donne ainsi les informations suivantes:

Les recettes réelles d'exploitation sont estimées à 360 K€ dont 259 K€ proviennent des redevances d'amarrage et 99 K€ du résultat reporté contre 83K€ en 2020.

Les dépenses d'exploitation sont estimées à 139 K€ de dépenses réelles complétées de 110 K€ de dotations aux amortissements.

Le virement à la section d'investissement se calcule à 114K€. Il était de 72 K€ au budget prévisionnel 2020.

En section d'investissement, le remboursement de la dette s'élève à 78K€. Le Capital restant dû au 31/12/2020 était de 256 K€ et la capacité de désendettement de 1.74 années.

L'inscription au titre de l'équipement sera de 1.75M€ dont la plus grande partie concerne les travaux de modification de la digue entraînant la création de 39 postes d'amarrage. Le coût est estimé à 1.7M€ financé en majorité par l'emprunt qui sera fait à hauteur de 1.6M€.

M.SANGUIGNOL prend la parole. Il souhaite avant tout remercier Mme CADIOU de cette nouvelle présentation plus fluide et plus claire. Il détaille ensuite le ROB en invitant les personnes présentes à l'interrompre dès que besoin.

Il insiste sur le contrôle serré des dépenses sans conséquence sur le service aux usagers. Il rappelle d'ailleurs la reprise en régie du nettoyage qui permet un meilleur service, plus adapté et mobilisable à n'importe quel moment de la journée en cas de besoin.

Mme CADIOU explique que le coût du projet de digue et l'emprunt nécessaire à son financement partiel font augmenter la capacité de désendettement du port de La Capte à 14.65 années (seuil critique à 12 ans) mais qu'il redescend dès 2022 à 8 ans.

M.THEVENIN se rappelle que cela fait revenir à la situation d'il y a 10 ans où le port avait une capacité de désendettement de 7.5 ans.

Mme CADIOU précise que la période est propice à l'emprunt car les taux sont extrêmement bas, environ 0.47%. M.BRUNEL complète en qualifiant la période d'idéale pour contracter l'emprunt.

M.GAVIN souhaite savoir si les tarifs seront maintenus pour les nouveaux arrivants ce qui lui est confirmé.

M.SANGUIGNOL indique qu'il y a une évolution des charges fiscales puisque l'impôt sur les bénéfices a augmenté. M.THEVENIN s'interroge sur les mesures envisageables afin de ne pas en payer. M.SANGUIGNOL en convient mais précise qu'il est difficile de connaître à l'avance le montant des impôts, calculé sur les résultats connus qu'en fin d'année. Mme CADIOU précise que le port est soumis à une imposition à 15% et qu'il est nécessaire d'avoir des dépenses de fonctionnement pour faire baisser ce résultat. M.SANGUIGNOL rappelle que le niveau d'impôt n'est connu qu'en Mars/Avril de l'année d'après d'où la difficulté.

M.SANGUIGNOL et M.THEVENIN saluent à nouveau le travail de Mme CADIOU qui permet à des néophytes de bien comprendre les orientations envisagées. M. BRUNEL explique que ce document permet une meilleure vision de l'avenir.

Plus aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix

**VOTE :**      POUR :      UNANIMITE

\*\*\*\*\*

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Comme il avait été demandé lors des derniers conseils, il est fait une projection du projet de la digue.

Une vue de la digue actuelle et du projet à venir permet à M. SANGUIGNOL de montrer qu'elle occupera toute l'emprise portuaire. Il précise que la nouvelle configuration de la digue permettra la réutilisation des matériaux d'enrochements actuels.

**1<sup>ère</sup> question :**

M.GAVIN s'inquiète pour les bateaux qui resteront au port pendant la durée des travaux et sa fermeture. M.SANGUIGNOL précise que des variantes de planning et de zonage seront demandées aux candidats pour justement trouver l'équilibre entre sortie de l'eau des bateaux et déplacement de ceux restants au port qui pourraient gêner les manœuvres. M.GAVIN demande s'il sera envisagé d'accueillir certains bateaux de La Capte au Port St Pierre. M.SANGUIGNOL rappelle que certains bateaux pourront aussi être amarrés dans le canal mais qu'il y aura effectivement cette possibilité.

M.SANGUIGNOL indique qu'il va demander le recensement des bateaux qui souhaiteraient s'amarrer au Port St Pierre, sachant que les travaux devraient commencer en Octobre 2021 jusqu'en Janvier 2022.

**2<sup>ème</sup> question :**

M.THEVENIN pense que durant cette même période, l'accueil de bateaux en catégorie « passager » ne sera pas possible et entrainera une baisse des recettes du Port. M. GRIMARD lui rappelle qu'il y a très peu de passage à cette période.

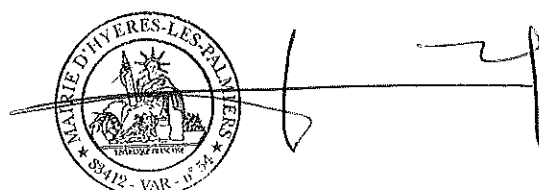
**3<sup>ème</sup> question :**

M.GAVIN souhaite savoir s'il y aura une compensation financière pour les bateaux restant au port pendant sa fermeture. M.SANGUIGNOL précise que l'idée est de prévenir les usagers à l'avance, leur faire signer une « convention » sur leur choix (rester à leur poste d'amarrage, sortir leur bateau de l'eau, être déplacé...) afin de s'organiser. Il pourra y avoir un décalage du début des travaux si nécessaire pour laisser le port ouvert sur les premières semaines d'Octobre.

Les questions diverses étant terminées, M. BRUNEL clôt la séance de ce conseil Portuaire du Port de LA CAPTE à 10h50.

Pour le Maire de La Ville d'Hyères

L'Adjoint aux Ports, Plages et Iles



M. Jean-Luc BRUNEL